



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service Aménagement Durable**

Gap, le 23 MAI 2025

**EXTRAITS DE PROCÈS-VERBAL DE  
LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE DE  
PRÉSERVATION DES ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES ET  
FORESTIERS**

Réunion du 15 mai 2025

**Objet : Avis de la CDPENAF sur le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de TALLARD – Avis simple (article L153-16 du code de l'urbanisme)**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Hautes-Alpes (CDPENAF), au terme du procès-verbal et de ses délibérations en date du 15 mai 2025 prises sous la présidence de Madame Florence BARTHÉLEMY, directrice départementale adjointe des territoires, représentant Monsieur le Préfet ;

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 112-1-1 et D 112-1-11 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 111-3 à L111-5, l'article L161-4, l'article L151-11 du code de l'urbanisme ;

**VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment l'article 25 ;

**VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions Départementale et Interdépartementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en métropole ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2021-10-07-00008 du 7 octobre 2021 portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Hautes-Alpes ;-

**VU** l'arrêté n° 05-2025-01-07-00002 du 7 janvier 2025 portant délégation de signature de Monsieur Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental des territoires ;

**VU** l'arrêté n° 05-25-01-13-00003 du 13 janvier 2025 portant subdélégation de signature de Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental des territoires à certains agents de la DDT dont Madame Florence BARTHÉLEMY, directrice départementale adjointe des territoires ;

**VU** le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de TALLARD ;

**CONSIDÉRANT**

**QUE** le quorum étant atteint, la commission s'est réunie valablement,

**QUE** la seule évolution du PLU qui peut à priori impacter les zones naturelles, agricoles et forestières est l'extension de la zone Udx pour une surface de 9 600 m<sup>2</sup>,

**QUE** la zone Udx est en continuité immédiate des hangars déjà existants,

**QUE** la zone Udx se situe sur l'assiette de l'aérodrome entre la RN85 et une voie de circulation interne,

**QUE** les terrains d'assiette de la zone Udx sont sans enjeux agricoles: ils ont été déclarés à la PAC mais sans accord du propriétaire (Conseil Départemental) ; une procédure contradictoire de régularisation est en cours,

**QUE** ces terrains ne sont pas boisés,

**QUE** ces terrains ne sont pas couverts par des protections environnementales réglementaires de type réserve naturelle, Natura 2000, ZNIEFF ou zone humide.

**ÉMET**

**un avis simple favorable sur ce projet de révision allégée n°1 du PLU au titre de l'article L153-16.**

**Composition du vote :**

**13 favorables,  
0 abstention,  
2 défavorables**

*Pour le Préfet et par subdélégation,  
La directrice départementale adjointe des territoires,*

  
**Florence BARTHÉLEMY**